

Quel bilan pour l'immigration, ce portefeuille qui a fait chavirer la suédoise ?

Analyse Sarah Freres

Ironie du calendrier: le gouvernement Michel II est tombé un 18 décembre, date de la journée internationale des droits des migrants. Pendant quatre ans, deux mois et quelques jours, la migration est devenue un des sujets les plus abordés par le microcosme politique, à tel point que plusieurs gouvernements européens – dont la suédoise – y ont perdu leurs plumes. Dans les mois à venir, la migration, thème (de plus en plus) clivant, sera sans nul doute utilisée pour flatter les convictions des uns et des autres. Quel est le bilan de la politique d'asile et de migration? *La Libre* a comparé la politique de Theo Francken (N-VA) avec celle de Maggie De Block (Open VLD), en charge du portefeuille de l'Asile et de la Migration avant lui et qui vient de le lui reprendre.

Priorité aux retours et à la détention

Sur le plan technique, la politique de retour et de détention, dans lesquels la suédoise a injecté d'importants moyens financiers, marque des changements par rapport à la précédente législature. Le premier, c'est le recours accru aux vols sécurisés (dits *special flights*, des avions militaires affrétés pour rapatrier des criminels étrangers d'une même nationalité dans leur pays d'origine et organisés par un ou plusieurs pays européens en coopération avec Frontex, l'Agence européenne de gardes-frontières et de gardes-côtes). Plus avantageux sur le plan financier pour l'État car remboursés entre 80% et

100% par Frontex, ceux-ci ont fait un bond de... 533% (!) sous Theo Francken, d'après des chiffres fournis par l'Office des étrangers (OE). Au nombre de 9 en 2014, la Belgique en a organisé 25 en 2015, puis 39 en 2016, 52 en 2017 et 57 en 2018.

Le deuxième, c'est l'augmentation de la capacité en centres fermés. À l'arrivée de Theo Francken en octobre 2014, on comptait 471 places dans ces centres de détention. Son objectif était de créer 1 129 places d'ici avril 2022. Selon nos informations, le prochain centre fermé (pour femmes), situé dans la banlieue de Leuven à Holsbeek, devrait être fonctionnel en avril 2019.

Le troisième, c'est l'ouverture du centre fermé pour familles avec enfants. Si la proposition de loi interdisant l'enfermement d'enfants mais le rendant possible sous certaines conditions a été déposée alors que le gouvernement est en affaires courantes (en novembre 2011), c'est bel et bien l'arrêté royal adopté par la suédoise qui a entraîné l'ouverture de ce centre.

Toute la politique de retour n'a toutefois pas été transformée avec Francken. Ainsi, la politique des retours volontaires – moins onéreux et moins traumatisants pour les personnes rapatriées – n'a pas connu de rupture nette. Leur nombre a diminué entre 2012 (5 656) et 2014 (3 664), puis, depuis l'arrivée de Theo Francken, a légèrement augmenté en 2015 (4 187) et 2016 (4 667) avant de redescendre en

2017 (4 033). Même constat du côté des refoulements à la frontière qui stagnent entre 2012 (1 895) et 2016 (1 543) avant de repartir à la hausse en 2017 (2 475).

Les statistiques de rapatriements forcés sont plus contrastées. Les reprises Dublin (vers un pays européen où une personne a demandé une première fois l'asile) doublent presque entre 2014 et 2017 (de 673 à 1 072). En revanche, les rapatriements forcés vers les pays d'origine sont stables depuis 2015 (de 3 107 à 3 001).

Le regroupement familial stagne

Toujours selon les statistiques de l'OE, malgré le durcissement de l'accès au regroupement familial prôné par ces deux décideurs politiques, le nombre de cartes de séjour délivrées dans le cadre du regroupement familial n'a pas été révolutionné. À titre d'exemple, 48 898 titres de séjour ont été délivrés en 2012, 55 179 en 2015 et 52 066 en 2017. Les chiffres des dernières années s'expliquent notamment par le fait que les personnes ayant demandé et obtenu l'asile en 2015 et 2016 peuvent prétendre au regroupement familial et ont fait valoir ce droit. Dans le même temps, selon les derniers rapports de

Myria, le droit de vivre en famille est de plus en plus mis sous pression.

Reste encore le nombre de demandes de régularisation sur bases humanitaires ou médicales, qui atteignaient un record en 2011. Fraîchement arrivée, Maggie De Block avait alors soupçonné la mise en place d'un *"abus du système"* tant les demandes de régularisations médicales avaient augmenté les années précédentes. Depuis, les demandes ont drastiquement chuté mais le taux de réponses positives a quant à lui augmenté. En 2012, l'OE avait reçu 8 745 demandes humanitaires et 7 667 demandes médicales (taux respectifs de réponses positives: 21 % et 2 %) contre 2 549 demandes humanitaires et 1 431 médicales en 2017 (22 % et 11 % de réponses positives).

Pour conclure, notons qu'une des grandes divergences entre Theo Francken et Maggie De Block réside dans la communication autour des migrations. *"S'il a suivi la ligne politique lancée par sa prédécesseure, la principale rupture s'est opérée autour de la communication dont il ne faut pas nier l'effet: en migration, la politique passe par des signaux envoyés à la population et à l'extérieur"*, observe François De Smet, directeur de Myria, le centre fédéral migration.